



2025

DÉCISION MUNICIPALE

N°2025 - 119

En date du 21 novembre 2025

Objet : Société BELVALETTE – attribution du marché n°2022LUZ05 – Lot N°5 CLOISONS-DOUBLAGES- ISOLATION- FAUX PLAFONDS – Extension et aménagement du Centre Technique Municipal à Luzarches (95270)

Prise en application de la délibération N°2024-107 du Conseil Municipal de la commune de Luzarches en date du 5 décembre 2024, donnant délégation de pouvoir à Monsieur Le Maire dans les matières définies par l'article L.122-22 du Code général des collectivités territoriales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,
Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'avis de marché publié sur le site achatpublic.com sous le n° n°23-280 en date du 03 janvier 2023 ;

Considérant l'analyse du maître d'œuvre relative à l'ensemble des offres reçues pour le marché susvisé ;

Considérant la proposition de la maîtrise d'œuvre de retenir l'offre de base de la Société « BELVALETTE » pour un montant de 24 592,60 € HT.

Monsieur le Maire de Luzarches,

DECIDE

Article 1^{er} : D'accepter l'offre de la Société « BELVALETTE », sise Zone Artisanale Champtraine - à RIEUX (60870), Siret : 381 729 599 000 13 - pour un montant de 24 592,60 € HT soit 29 511,12€ TTC.

Article 2 : D'imputer ces dépenses sur le budget principal de la commune.

Article 3 : De préciser que l'exécution du marché débute à la notification du marché et à compter de la réception de l'ordre de service de démarrage.

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application www.telerecours.fr accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



Michel MANSOUX
Maire

Date de notification :

Date de transmission au représentant de l'Etat : 24 novembre 2025

(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication : 25 novembre 2025

1 - ESTIMATION ADMINISTRATIVE

	MONTANT HT	MONTANT TTC
Lot 05 Cloisons Doublages - Isolation - Faux plafonds	25 540,00 €	34 200,00 €

2 - ANALYSE DES OFFRES APRES NEGOCIATIONS

2.1 MONTANTS A L'OUVRETURE DES PLUS

LOT N° 05 : CLOISONS DOUBLAGES - ISOLATION - FAUX PLAFONDS	BELVALETTE	SERVICE NET +	PRO EVOLUTION	DEMR CONSTRUCTIONS	MAILLER	BOCTAR
Montant HT BASE	24 592,60 €	25 243,26 €	27 335,20 €	39 448,00 €	25 600,00 €	28 552,00 €

2.2 EXAMEN DE LA REGULARITE DES OFFRES	BELVALETTE	SERVICE NET +	PRO EVOLUTION	DEMR CONSTRUCTIONS	MAILLER	BOCTAR
Regularity des Offres à l'ouverture des plus	Regularity Investissement des propositions financières, ne prenant en compte que les offres complètes et valides. Faux plafonds	Nouvelle offre remise à la baisse - Pas de précisions apportées	Nouvelle offre remise à la baisse - Pas de précisions apportées	Il n'y a pas de réponse au message de l'IT - L'entreprise ne répond pas à la demande de précisions apportées	Nouvelle offre remise à la baisse - Pas de précisions apportées	Pas de nouvelle offre financière (ni DPEC, ni AE). Deux nouvelles offres ont été reçues. Proposer une "nouvelle soumission" en respectant les délais type Placostill par des délais Calendrier. Non accordé

2.3 ANALYSE DU PRIX A L'OUVRETURE DES PLUS

LOT N° 05 : CLOISONS DOUBLAGES - ISOLATION - FAUX PLAFONDS	BELVALETTE	SERVICE NET +	PRO EVOLUTION	DEMR CONSTRUCTIONS	MAILLER	BOCTAR
BASE	Observation	Observation	Observation	Observation	Observation	Observation
Montant HT	24 592,60 €	25 224,20 €	27 335,20 €	39 448,00 €	25 600,00 €	28 552,00 €
TOTAL SUR 100 POINTS	100,00	97,50	76,00	60,79	98,27	63,72

2.4 ANALYSE DE LA VALEUR TECHNIQUE A L'OUVRETURE DES PLUS APRES NEGOCIATIONS

LOT N° 05 : CLOISONS DOUBLAGES - ISOLATION - FAUX PLAFONDS	BELVALETTE	SERVICE NET +	PRO EVOLUTION	DEMR CONSTRUCTIONS	MAILLER	BOCTAR
Respect de la présentation de la DPEC et précisions apportées	10 points	Respecta sans modification ni ajout	10	Respecta sans modification ni ajout	10	Respecta sans modification ni ajout
Calendrier sanction des offres à réaliser et respect des délais de réalisation des offres et respect des délais de réalisation des offres	30 points	Planning Esco détaillé avec 3 semaines de délai de réalisation des offres et respect des délais de réalisation des offres	30	Pas de mention technique	24	Planning sans succès (1) lignes pour les offres et respect des délais de réalisation des offres (2) lignes pour les offres et respect des délais de réalisation des offres
Modalité d'information et organisation générale du chantier (moyens en personnel et matériel, locaux, au chantier, processus mis en œuvre, mesures conservatoires, contraintes du chantier, gestion des déchets et nuisances)	40 points	Les méthodologies et organisation des travaux sont décrites, complètes et satisfaisantes	40	Pas de mention technique	20	Une description complète et détaillée de l'opération, depuis les études jusqu'à la fin des travaux et réaction - Minutage des ouvrages à réaliser décrits conformément aux prescriptions, pas de plan de montage
Provenance et qualité des matériaux et des matériaux mis en œuvre	20 points	Les F1 sont parties et conformes aux prescriptions, pas de plan de montage	20	Pas de fiche technique	18	Les F1 sont parties et conformes aux prescriptions, pas de plan de montage
TOTAL SUR 100 POINTS	100,00	98,00	100,00	10,00	80,00	73,00

3. PROPOSITION DE CLASSEMENT A L'OUVRETURE DES PLUS A L'OUVRETURE DE PLUS APRES NEGOCIATIONS

CLASSEMENT	BELVALETTE	SERVICE NET +	PRO EVOLUTION	DEMR CONSTRUCTIONS	MAILLER	BOCTAR
CLASSEMENT	24 592,60 €	25 224,20 €	27 335,20 €	39 448,00 €	25 600,00 €	28 552,00 €
PROX après pondération	40,00	39,00	30,42	32,32	39,35	25,49
MT après pondération	60,00	56,80	60,00	6,00	48,00	43,80
NOTE GLOBALE (sur 100)	100,00	97,80	90,42	38,32	87,35	69,29
Classement	1	2	3	6	4	5

CONCLUSION La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise BELVALETTE classée 1ère avec 100 points, pour un montant HT de 24 592,60 € (soit - 13,7% / estimation de la MOE)